

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 octobre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 28, 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2015

2015 DEVE 118 Subvention (2 000 euros) au Comité de Liaison Energies Renouvelables (CLER) pour son projet intitulé « 100% Energies renouvelables ».

Mme Célia BLAUEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 15 septembre 2015, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention de la Ville de Paris au Comité de Liaison Energies Renouvelables (CLER) pour son projet intitulée « 100% Energies renouvelables » ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUEL au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée au Comité de Liaison Energies Renouvelables dont le siège social est situé 2bis rue Jules Ferry 93100 Montreuil.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 833, nature 6574, ligne VF 23003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2015.

La Maire de Paris,

Anne Hidalgo

Anne HIDALGO